

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Samedi 18 novembre 2023

L'Assemblée Générale de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est déroulée le samedi 18 novembre 2023 à 10h30 à la Maison des Communes (29 Bd Anatole France, BELFORT), sous la présidence de M. Stéphane GUYOD.

Une trentaine d'élus et quelques invités étaient présents.

A la tribune :

M. Stéphane GUYOD, Président de l'Association des Maires du Territoire de Belfort, Maire de Meroux-Moval
M. Dimitri RHODES, Directeur de l'Association des Maires du Territoire de Belfort



Après le mot d'accueil prononcé par M. Stéphane GUYOD, le Président ouvre la séance.

1. Modification des Statuts de l'AMF90

M. Stéphane GUYOD invite M. Dimitri RHODES à expliquer à l'assemblée réunie les raisons qui sont à l'origine de la modification des statuts de l'association, et les changements opérés.

M. RHODES expose donc aux élus présents que la modification des statuts tient à la mise en œuvre d'un dispositif original relatif au Référent déontologue des élus. Ce dispositif étant uniquement réservé aux adhérents de l'association, il n'était pas possible d'en faire bénéficier d'autres collectivités comme le Conseil départemental 90 ou les syndicats intercommunaux et mixtes (l'occasion pour M. RHODES de revenir également sur les termes du dispositif et la réglementation concernant le référent déontologue des élus).

Le Conseil d'administration du 26 septembre 2023 a donc approuvé une modification des statuts afin de satisfaire les besoins de ces entités.

Une nouvelle catégorie de membre serait donc créée ; article 4 des statuts :

« Sont « membres associés », les autres collectivités territoriales, établissements publics ou syndicats mixtes de toute nature dont l'assemblée délibérante a approuvé l'adhésion à la présente association.

Ce niveau d'adhésion permet la participation à toutes les instances, formations et autres services de l'association, sans voix délibérative dans les instances dirigeantes. »

En outre, afin d'offrir la possibilité à l'association de créer de nouveaux services pour ces adhérents, l'article 17 serait modifié comme suit :

« Toute activité ayant trait à la fonction d'élu et pouvant donner lieu à développement d'un service au bénéfice de ce dernier, gratuit ou payant, par des moyens propres, par coopération ou par mobilisation de moyens externes (référent déontologue élus, aide aux subventions européennes, renégociation de la dette etc). »

Les taux de cotisation restent quant à eux inchangés.

Suite à ces explications très précises, M. GUYOD invite des élus rassemblés à voter pour ou contre la modification des Statuts telle que proposée.

- **Les nouveaux Statuts sont adoptés, à l'unanimité, par l'assemblée délibérante.**
M. Florian BOUQUET, Président de Conseil départemental 90, se réjouit de cette décision.

2. Réflexion sur les fonds européens

M. GUYOD expose à l'assemblée des réflexions nées après le séminaire à Bruxelles organisé au printemps et du constat criant que les collectivités ne font pas appel aux fonds européens par méconnaissance et par manque de temps au regard, entre autres, de la complexité des dossiers de demande de subvention.

Peut-être l'AMF90 peut-elle contribuer à améliorer les choses.

Il invite alors M. RHODES à prendre la parole afin de présenter un panorama de la situation et des différents fonds européens qui existent. Ces propos sont validés et abondés notamment par M. GRUDLER, Député européen, également présent à cette assemblée.

M. RHODES explique ensuite que, si les adhérents le souhaitent, l'AMF90 peut intervenir de deux manières, au choix :

1. Recruter un spécialiste de la question par contrat de projet géré par le CDG90 (personnel alors mis à disposition de l'AMF90),
2. Faire appel au privé via une société spécialisée.

De nombreux échanges s'ensuivent concluant que la proposition de l'AMF90 est par le fait très intéressante, et qu'il serait sans doute moins coûteux de recruter plutôt que de payer une société privée.

- **A l'unanimité des présents, l'Assemblée générale extraordinaire charge le conseil d'administration d'explorer ces possibilités, en lien avec le CDG90, en privilégiant la piste du recrutement.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h00, et invite les présents à un vin d'honneur offert par l'association.

~~~~~

Belfort, le 20 novembre 2023

Le Président,

Stéphane GUYOD

